



44^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme aux Philippines

Genève, 30 juin 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haut-Commissaire pour la présentation de son rapport sur la situation des droits de l'homme aux Philippines.

Celui-ci confirme les inquiétudes sur l'étendue des exécutions extrajudiciaires perpétrées dans le pays dans le cadre de la lutte contre les drogues illégales. Il souligne qu'elles ont apparemment lieu de façon généralisée et systématique et touchent également des mineurs et des enfants. La Suisse rappelle qu'il est essentiel que tous les cas de décès lors d'interventions des forces de police soient suivis d'une enquête rapide, approfondie, impartiale et transparente et que les tribunaux garantissent le droit à un procès équitable en toutes circonstances. La Suisse appelle les Philippines à poursuivre et intensifier leur collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à rapidement mettre en œuvre ses recommandations.

La Suisse demande au gouvernement de garantir le droit à la liberté d'expression et la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, qui font face à de nombreuses formes d'intimidations et sont victimes des exécutions extrajudiciaires.

La Suisse tient à souligner les efforts des Philippines dans la lutte contre la pauvreté et encourage le gouvernement à poursuivre dans cette direction.

Madame la Haut-Commissaire,

Quelles sont les données qui font défaut afin de déterminer l'étendue réelle des cas d'exécutions extrajudiciaires aux Philippines ?

Je vous remercie.